

DÉPARTEMENT GARD
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
11

Convocation : 06 Juillet 2020

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de Juillet à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire,

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAJARRIGE Julie, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane,
REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe
Messieurs : CUENOT Jean Louis, PERRIRAZ Micou, REMY Claude, RIGAL Noël
Absent : SUZZI Pierre

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

Approbation du compte rendu de la séance du 03 juillet 2020 :
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°13/2020

Désignation du délégué et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Délégué : 1 candidat se présente : CUENOT Jean louis

Abstentions : 1

Voix : 9

CUENOT Jean Louis désigné à la majorité absolue

Suppléant 1 : 1 candidat se présente : REMY Claude

Abstentions : 3

Voix : 7

REMY Claude désigné à la majorité absolue

Suppléant 2 : 1 candidate se présente : TRICOIRE Agathe

Abstentions : 3

Voix : 7

TRICOIRE Agathe désignée à la majorité absolue

Suppléant 3 : 1 candidate se présente : LAURENT Eléna

Abstentions : 3

Voix : 7

LAURENT Eléna désignée à la majorité absolue

Délibération N° 14/2020

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat des eaux :

Titulaires : CUENOT Jean Louis et REMY Claude

Suppléante : MARTINA Christiane

Abstention : 1

Voix : 9

CUENOT Jean Louis, REMY Claude et MARTINA Christiane désignés délégués au Syndicat des eaux.

SMEG (Electricité)

Titulaires : REMY Claude et CUENOT Jean Louis

Suppléantes : TRICOIRE Agathe et LAURENT Eléna

Abstention : 1

Voix : 9

REMY Claude, CUENOT Jean Louis, TRICOIRE Agathe et LAURENT Eléna désignés délégués au SMEG.

Délibération N° 15/2020

COMMISSION IMPOTS FONCIERS

Le Maire donne lecture du nom des personnes de la liste

Délibération N° 16/2020

COMMISSION APPEL D'OFFRE

Titulaires : CUENOT Jean Louis, MARTINA Christiane, PERRIRAZ Micou, REMY Claude

Suppléantes ; BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie

Abstention : 1

Voix : 9

CUENOT Jean Louis, MARTINA Christiane, PERRIRAZ Micou, REMY Claude, BASCOP Magali, LAURENT Eléna et REMEZY Lucie sont désignés membres de la commission

Délibération N° 17/2020

CORRESPONDANT DEFENSE

REMY Claude est désigné Correspondant défense à l'unanimité

Délibération N° 18/2020

CORRESPONDANT CAUE

CUENOT Jean Louis désigné correspondant CAUE à l'unanimité

Délibération N° 19/2020

DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du mandat de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences :
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant inférieur à 5000 Euros H.T. (cinq mille euros hors taxe) ;
 - De prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières ;
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Contre : 1

Pour : 9

DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire est président de toutes les commissions et il y a un vice- président par commission.

Urbanisme, voirie, réseaux, travaux dans la traversée du village, lotissement :

REMY Claude vice- président

CUENOT Jean Louis

REMESY Lucie

LAURENT Eléna

MARTINA Christiane

Désignés à l'unanimité

Communication : site internet communal, journal info trimestrielles, infos culturelles à diffuser :

TRICOIRE Agathe vice- présidente

LAURENT Eléna

REMEZY Lucie

BASCOP Magali suppléante

Abstention : 1

Pour : 9

Vie du village : fêtes, cérémonies, regroupement des jeunes et autres animations :

MARTINA Christiane vice-présidente

REMEZY Lucie

TRICOIRE Agathe

LAURENT Eléna suppléante

Désignées à l'unanimité

Eau, assainissement, travaux en cours :

REMY Claude vice- président

CUENOT Jean Louis

MARTINA Christiane

REMEZY Lucie

Désignés à l'unanimité

Mr SUZZI Pierre arrive à 19 heure 15 minutes

Commission sociale : enfance, personnes âgées, aide au service à la personne,
transport scolaire, embellissement du village :

MARTINA Christiane vice- présidente

REMEZY Lucie

BASCOP Magali

LAURENT Eléna

Désignées à l'unanimité

Commission des finances :

REMY Claude vice-président

CUENOT Jean Louis

LAURENT ELéna

TRICOIRE Agathe

Délibération N° 20/2020

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires soient inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 8 voix pour et 3 abstentions, avec effet du 3 juillet 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire.

Population : commune de moins de 500 habitants, taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 25,5.

ACCORDE à Monsieur CUENOT Jean Louis, Maire, l'indemnité de Maire au taux correspondant aux communes de moins de 500 habitants conformément aux textes en vigueur.

Délibération N° 21/22/2020

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires soient inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 8 voix pour et 3 abstentions, avec effet du 3 juillet 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire.

Population : commune de moins de 500 habitants, taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : 9,9

ACCORDE à Monsieur REMY Claude, premier adjoint, l'indemnité d'adjoint au Maire au taux correspondant aux communes de moins de 500 habitants conformément aux textes en vigueur.

ACCORDE à Madame TRICOIRE Agathe, deuxième adjoint, l'indemnité d'adjoint au Maire au taux correspondant aux communes de moins de 500 habitants conformément aux textes en vigueur.

ACCORDE à Madame LAURENT Eléna, troisième adjoint, l'indemnité d'adjoint au Maire au taux correspondant aux communes de moins de 500 habitants conformément aux textes en vigueur.

Questions diverses :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL
COMMISSIONS THEMATIQUES

S'agissant de commissions relatives à la communauté des communes du piémont cévenol dont ils sont salariés, Madame LAJARRIGE Julie et Monsieur RIGAL Noël quittent provisoirement la salle.

A l'unanimité des 9 conseillers présents sont désignés pour chaque commission thématique :

Aménagement de l'espace :

Titulaire : REMY Claude

Suppléant : SUZZI Pierre

GEMAPI et SPANC :

Titulaire : CUENOT Jean Louis

Suppléant : REMY Claude

Communication :

Titulaire : TRICOIRE Agathe

Suppléant : LAURENT Eléna

Médiation culturelle :

Titulaire : REMEZY Lucie

Suppléant : SUZZI Pierre

Développement économique :

Titulaire : TRICOIRE Agathe

Suppléant : CUENOT Jean Louis

Emploi, formation, insertion :

Titulaire : REMEZY Lucie

Suppléant : SUZZI Pierre

Petite enfance, enfance et jeunesse :

Titulaire : MARTINA Christiane

Suppléant : REMEZY Lucie

Projet social territorialisé :

Titulaire : REMEZY Lucie

Suppléant : BASCOP Magali

Transition écologique et énergétique :

Titulaire : PERRIRAZ Micou

Suppléant : SUZZI Pierre

Gestion durable des déchets :

Titulaire : MARTINA Christiane

Suppléant : REMEZY Lucie

Sports :

Titulaire : SUZZI Pierre

Suppléant : TRICOIRE Agathe

Tourisme patrimoine :

Titulaire : LAURENT Eléna

Suppléant : REMEZY Lucie

CLETC :

Titulaire : CUENOT Jean Louis

Suppléant : REMY Claude

Retour dans la salle de Madame LAJARRIGE Julie et de Monsieur RIGAL Noël

DELEGATIONS DES ADJOINTS

Premier adjoint : REMY Claude

Vie locale :

Eclairage publique

Chemins communaux et voirie du village

Espaces verts

Locaux communaux

Cimetières, patrimoine

Station d'épuration

Assainissements non collectifs (SPANC)

Deuxième adjoint : TRICOIRE Agathe

Communication

Relations publiques

Développement économique et territorial (commune et communauté de communes)

Troisième adjoint : LAURENT Eléna

Agriculture

Tourisme (commune et communauté de communes)

CINEMA DE PLEIN AIR

S'agissant d'une activité organisée par la communauté de communes Piémont

Cévenol, dont ils sont salariés, Madame LAJARRIGE Julie et Monsieur

RIGAL Noël quittent provisoirement la salle.

Suite au COVID 19 et aux conditions sanitaires très strictes, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas organiser la manifestation prévue le 22 août 2020.

Retour dans la salle de Madame LAJARRIGE Julie et de Monsieur RIGAL Noël.

MANIFESTATION DU JUILLET

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le cinéma de plein air et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas organiser la manifestation organisée traditionnellement.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Madame TRICOIRE Agathe fait une présentation succincte d'un site internet qui serait plus facile à manipuler et qui pourrait remplacer le site actuel l'année prochaine.

LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur PERRIRAZ Micou demande que soit mis au vote le lieu des réunions du conseil municipal. Cette demande sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

ELAGAGE ET DEBROUSSAILLEMENT

Le Maire informe que des devis vont être demandés pour les chemins communaux et le pourtour des lotissements (terrains communaux)

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est fixée au jeudi 30 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.